



SEPTEMBRE, C'EST REPARTI

ÉDITO

Lundi 2 septembre 2024, de nombreux et nombreuses collègues se sont installés dans nos services, soit dans le cadre d'un changement d'affectation, soit parce qu'ils et elles ont été lauréats de concours en qualité de purs externes. Profitons de ce Pavé de Stanislas de rentrée pour leur souhaiter la bienvenue.

Cher.e collègue,

En ce début septembre vous découvrez (ou vous retrouvez) le département de Meurthe et Moselle. Solidaires Finances publiques est une organisation comptant de nombreux adhérents et sympathisants. Nous sommes fiers de la confiance que les agents nous témoignent. Solidaires Finances Publiques est la première organisation syndicale nationale au sein de la DGFIP et la seconde au niveau local.

Ce qui nous confère une certaine légitimité lorsque nous nous retrouvons face aux représentants de la direction. Ce que nous ne nous privons pas de leur rappeler.

Cette légitimité nous la tirons des élections professionnelles qui ont lieu tous les 4 ans. Elles vous permettent de désigner vos représentants nationaux et locaux.

Forts de ces mandats, notre organisation vous accompagne tant au plan national que local tout au long de votre carrière professionnelle au sein de la DGFIP. Car ce sont vos représentants qui portent votre voix au sein des instances organisationnelles ou fonctionnelles telles que les Comités Sociaux d'Administration Locaux ou Nationaux (CSA) et les Formations Spécialisées (FS).

Pour info : les CSAL traitent du volet organisationnel au plan local alors que les FS traitent tout ce qui a trait aux conditions de travail (hygiène, sécurité, etc...). Malgré nos différences, Solidaires Finances Publiques recherche en priorité et dans votre intérêt, l'unité la

plus large possible avec les autres organisations syndicales représentatives. Et on peut dire que dans le 54, l'Intersyndicale fonctionne plutôt bien tant au niveau des mobilisations que dans les instances.

Solidement implanté au sein de la DGFIP, Solidaires Finances Publiques est un syndicat professionnel et technicien qui défend et met en œuvre un syndicalisme d'adhérents et de proximité mais également un syndicalisme de transformation sociale, féministe et anti-raciste.

Même si la défense des intérêts matériels et moraux des agents et agents de notre administration demeure notre première préoccupation, notre champ d'intervention dépasse celui de la seule DGFIP.

Nous participons en effet aux réunions de l'Interpro Solidaires 54.

Car si nous sommes des fonctionnaires, des agentes/agents des Finances Publiques, nous sommes avant tout des citoyennes/citoyens et des contribuables. Nous aspirons à une société plus juste et plus solidaire et de ce fait, nous ne pouvons pas nous exonérer d'appréhender certains sujets de société, tels que :

- la fiscalité et les finances publiques en tant qu'outil de redistribution des richesses,
- la défense des services publics,
- l'égalité femme/homme, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la défense de l'environnement ...

Au sein de notre département et comme vous pourrez le constater, notre direction n'est pas épargnée par les suppressions d'emplois et les restructurations incessantes. Elle voit son réseau se resserrer de manière drastique avec la fermeture de nombreux services et trésoreries dits de proximité.

Les droits et garanties qui encadraient jusque-là la gestion des personnels se réduisent au fil du temps. La mise en œuvre des nouvelles règles de gestion (LDG) et la suppression des CAP nationales et locales de mutation ont mis à mal ce qu'il convient d'appeler les « relations sociales ».

Dans une DGFIP qui glisse subrepticement d'une administration au service du public et de l'intérêt général vers une administration de services et où une certaine dérive managériale emprunte ses pratiques délétères au privé, le syndicat constitue bien souvent le seul rempart et élément actif dans les défenses individuelles ou collectives, pour des fonctionnaires de plus en plus fragilisés.

En cas de soucis, surtout, ne restez pas seul, contactez-nous. Vous apprendrez rapidement à venir sans vous perdre dans les couloirs au local syndical qui se situe au deuxième étage du bâtiment H2 à l'ancienne Cité administrative de Nancy. Nous y tenons des permanences chaque mercredi de 9h à 17h.

Pour les autres agents du département, nous nous déplaçons à la demande et même sans demande.

En fonction de l'actualité, des difficultés rencontrées, vos organisations syndicales peuvent vous proposer d'assister à des Heures Mensuelles d'Information (HMI). N'hésitez pas à vous y rendre lorsqu'elles vous sont proposées.

Vous pourrez également assister à l'Assemblée Générale « annuelle » du syndicat de votre choix (une seule autorisation par an et par agente/agent).

Des autorisations d'absence existent. Servez-vous en.

Sans ses adhérents, le syndicat n'est rien.

Vous avez donc la possibilité d'adhérer à l'organisation syndicale de votre choix.

Adhérer, c'est manifester, de manière concrète et directe, son attachement à des valeurs de défense de l'intérêt général, son rejet de l'arbitraire et du clientélisme, et son aspiration à une société plus juste et plus solidaire ... entre autres.

C'est aussi l'assurance de pouvoir bénéficier d'un appui technique en cas de difficultés (demande de révision d'un entretien d'évaluation, conseils pour une demande de mutation, assistance lors d'un conseil de discipline ...)

Nous disposons de 3 sièges sur 10 en CSAL et à la formation spécialisée et de 2 sièges en CDAS.

Tu trouveras tous les compte-rendus rédigés par nos élu.es sur notre site internet : <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/540/>

Tous nos élus et représentants s'efforcent de porter avant tout les revendications des agents. En cas de besoin, n'hésitez surtout pas à nous solliciter.

Il nous reste à te souhaiter une bonne installation tant personnelle que professionnelle.

Agnès THIRIAT et Jean-Christophe BERCHE co-secrétaires départementaux.

L'équipe locale de Solidaires Finances Publiques 54 :

L'équipe locale est composée de militants qui animent la vie du syndicat tout au long de l'année. Réunis autour des deux secrétaires de section au sein du bureau local élu lors de l'assemblée générale, ils organisent, avec le soutien des correspondant(e)s, outre la diffusion de la presse nationale et locale, l'activité du syndicat dans le département: Réunions institutionnelles, tournées de services, interventions auprès de la Direction, HMI ...

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin, ou simplement pour nous faire remonter les problèmes que vous-même ou votre service pourrait rencontrer.

Les membres du bureau représentent également le syndicat dans les autres instances représentatives des personnels (FS, CSAL et CDAS).

Membres du bureau de section de Solidaires Finances Publiques Meurthe et Moselle :

Co Secrétaire : Jean-Christophe BERCHE (SPFE) 06.32.37.79.81

Co Secrétaire : Agnès THIRIAT (Centre de contact) 06.87.06.79.26

Trésorier : Laurent RETIERE (Direction)

Trésorière Adjointe : Cécile DOTTO (CFP de VANDOEUVRE)

Autres membres du Bureau :

Maryse DE DONATO, Lionel CHEF et Stéphane BAILLARGEAT sur le site de la direction, 47 rue Sainte-Catherine à NANCY

Cécile MILLERY sur VANDOEUVRE

Dominique VOIGNIER (EDR)

Manuel BODAR, Stéphane CLAUDE, Claire DUC, Arnaud GAUCHE, Géraldine MILLARD sur la cité administrative de NANCY

Retraités : Patrick DUHEM, Marie-Jo RICHARD, Patrick COMBEAU, Serge GORGUET, Bernadette SCHMITT, Michel ETIQUE, Denys OREFICE.

Correspondants sur les sites :

Joëlle MATERGIA sur le site de BRIEY

Maryse HOSDEZ sur LONGWY

Cécile MILLERY et Cécile DOTTO sur VANDOEUVRE

Séverine PANO à LUNEVILLE

Céline DAL MOLIN au Centre de Contact

Lionel CHEF et Stéphane BAILLARGEAT, Laurent RETIERE sur le site de la Direction, 47 rue Sainte-Catherine à Nancy

Thierry MOSNAT sur NANCY CHU

Agnès BAVEREZ, Jean-Christophe BERCHE, Manuel BODAR, Stéphane CLAUDE, Claire DUC, Arnaud GAUCHE, Stéphane MELLETT, Géraldine MILLARD sur la cité administrative de NANCY

Le Comité Social d'Administration (CSA)

Le Comité Social d'Administration Local est saisi de tous les sujets concernant l'organisation du travail et le fonctionnement des services, les réformes de structures et les conditions de vie au travail, la formation professionnelle, la politique informatique du département. Il est également informé sur le rapport annuel du Directeur sur la gestion des crédits.

Titulaires : Agnès THIRIAT, Laurent RETIERE, Jean-Christophe BERCHE

Suppléants : Cécile DOTTO, Claire DUC, Stéphane BAILLARGEAT

La Formation Spécialisée (ex CHSCT)

La Formation Spécialisée gère un budget spécifique et débat des mesures de nature à améliorer la santé et la sécurité au travail mais également, en lien avec le CSAL, des conditions de vie au travail.

Titulaires : Agnès THIRIAT, Stéphane BAILLARGEAT, Jean-Christophe BERCHE

Suppléants : Laurent RETIERE, Marie-Pierre PETIT-VAUTHIER, Lionel CHEF

Le CDAS :

Le Conseil Départemental d'Action Sociale (CDAS) siège à titre consultatif sur les sujets relatifs à l'Action Sociale (médecine de prévention, restauration administrative, logements sociaux, fête de la Saint Nicolas, etc...). Il développe des actions locales à vocation touristique ou culturelle, à travers le budget d'initiatives locales (BIL) pour les agents actifs et retraités.

Titulaires : Agnès THIRIAT et Cécile DOTTO

Suppléante : Céline DAL MOLIN

L'EQUIPE DE SOLIDAIRES 54 VOUS SOUHAITE A TOUTES ET A TOUS UNE BONNE INSTALLATION

FONCTIONNAIRES MORT.ES EN SERVICE

Le 2 septembre 2024, l'intersyndicale du Ministère du travail appelait à un rassemblement devant la préfecture de Nancy pour la commémoration des 20 ans des assassinats de Saussignac.



Solidaires Finances Publiques 54 avait appelé à ce rassemblement.

Les représentant.es de l'intersyndicale de l'inspection du travail on lu le texte suivant :

« Le 2 septembre 2004, une journée de contrôles communs entre l'ITEPSA - L'Inspection du travail de l'agriculture de cette époque - et la Mutualité Sociale Agricole, est organisée en Dordogne. Sylvie Trémouille, contrôleuse du travail et Daniel Buffière, inspecteur de la MSA, font équipe pour intervenir dans le secteur du Bergeracois.

En cette période de récolte des prunes, ils repèrent des ramasseurs en plein travail et s'arrêtent pour vérifier leurs identités, aux alentours de 15h45, sans connaître l'identité de l'employeur. Sur les onze travailleurs contrôlés, trois sont salariés d'un prestataire de services connu de nos services de contrôle, Sylvie Trémouille et Daniel Buffière décident donc de poursuivre le contrôle auprès de l'exploitant car ils soupçonnent un prêt de main d'œuvre illicite. L'exploitant, Claude Duviau, est prévenu par les ramasseurs de l'arrivée des agents de contrôle qui le trouvent, en compagnie d'un mécanicien et d'un salarié saisonnier.

Le début du contrôle se déroule normalement, Daniel Buffière rappelle la circulaire sur le prêt illicite de main-d'œuvre adressée à tous les employeurs de la région. Soudain le ton monte, l'exploitant fait reposer la culpabilité de la liquidation judiciaire de son exploitation sur Daniel Buffière et Sylvie Trémouille et s'inquiète d'une éventuelle convocation devant le tribunal. Il prétexte aller chercher le registre unique du personnel dans un corps de ferme désaffecté.

Après plusieurs minutes, Daniel Buffière et Sylvie Trémouille s'approchent du local où est retransché l'employeur et l'appellent.

Daniel Buffière s'apprête à franchir la porte du local, l'exploitant sort, pointe son fusil sur lui, à une distance de 60 cm, et lui tire dessus. Daniel Buffière crie « Attention ! » avant de s'effondrer. Sylvie Trémouille hurle, se retourne pour s'enfuir, l'employeur lui tire dans le dos, à moins de trois mètres de distance. Il est 16h.

Sylvie Trémouille décède sur place à 17h15, Daniel Buffière décède à l'hôpital de Bergerac à 19h30.

20 ans après, pourquoi, au-delà des familles à qui nous adressons nos premières pensées en cette triste journée, au-delà des collègues qui les ont personnellement connus, au-delà même des collègues qui étaient en fonction à l'époque,

pourquoi toute l'inspection du Travail commémore-t-elle les 20 ans du double assassinat de nos collègues ? Pourquoi ? Parce que c'est horrible d'abord. Parce que perdre la vie quand on fait des contrôles dont la fonction est la protection des salariés est impensable. Sylvie Trémouille et Danièle Buffière ne faisaient qu'honnêtement leur travail et chacun.e de nous peut se reconnaître dans cette journée de contrôle. Pour cette raison nous rendons hommage aujourd'hui, à Sylvie Trémouille et Daniel Buffière.

Parce qu'aussi, c'était inédit, en 120 ans d'inspection du travail, jamais cela n'était arrivé et que c'est pour cette raison que les collègues alors en service en ont été sidérés.

Mais il y a une autre raison pour laquelle 20 ans après, nous rendons hommage à nos collègues et le double assassinat de Saussignac. Saussignac n'est pas un fait divers.

Parce qu'à travers les motivations de l'assassin exprimées au procès, à travers le traitement médiatique qui en a été fait, à travers les déclarations des syndicats patronaux agricoles, à travers les déclarations des ministres, et à travers l'effet de sidération et de colère que tout cela a pu engendrer pour les agents de contrôle d'alors, on a pu y voir que décidément Saussignac était au cœur d'un conflit, au cœur duquel est notre métier et au cœur duquel, malheureusement, il est encore aujourd'hui.

Saussignac n'est pas un fait divers. « L'affaire de Saussignac n'est ni un fait divers banal, ni le résultat d'un coup de folie. C'est bien parce qu'ils étaient contrôleurs, que Sylvie Trémouille et Daniel Buffière ont été tués » dit le Procureur lors du procès.

Au procès, Duviau dit : « j'avais la haine de ces gens-là », il espère que les contrôleurs vont s'en aller « lui foutre la paix ». « Ils me font chier » « Ma réaction spontanée a été de me dire : « Ils se sont permis... » »

L'acte lui-même est une remise en cause du contrôle, de la façon la plus violente qui soit. Ce n'est pas un individu qui tue deux individus, c'est un patron qui met fin au contrôle, en assassinant les deux contrôleurs.

Les organisations patronales agricoles enfin : il faut s'en souvenir : les organisations patronales n'ont pas condamné unilatéralement et sans réserve le double assassinat de Saussignac. Elles ont certes, pour certaines, condamné, mais elles ont également fait de Claude Duviau, par un renversement obscène, sans rien savoir de sa situation, une victime, un

symbole de ce que l'on appelle le mal être agricole, pour ensuite mieux remettre en cause la Loi et son contrôle dans l'entreprise. Quelques exemples choisis de cette inversion des rôles :

24 septembre 2004 La FNSEA tout d'abord :

« Il est temps d'humaniser, par la formation, l'activité de tous ces nouveaux inspecteurs qui sillonnent la campagne. Si ce travail n'est pas fait, il ne faudra pas s'étonner que, à l'image de ce qui se passe dans certains pays, comme les Etats Unis, la violence poursuive son développement »

La Coordination Rurale ensuite: « le drame qui vient de se dérouler en Dordogne démontre, hélas, l'ampleur du désespoir des paysans spoliés de leurs droits fondamentaux et soumis à des contraintes inacceptables ». En terme de déni de l'assassinat, on ne peut pas faire plus clair.

Enfin, en guise de postérité macabre à ce double assassinat, les Jeunes Agriculteurs, lors d'une manifestation sur les quotas laitiers quelques mois seulement après le double assassinat, laissaient deux douilles de balles à sangliers devant les bureaux du SDITEPSA Dordogne où travaillait Sylvie Trémouille. C'était malheureusement le début d'une longue litanie de références à Saussignac dans les agressions faites aux agents de contrôle.

Tout ça veut quand même bien dire que l'application et le contrôle des Lois sociales ne sont pas acceptés voire qu'il serait entendable d'utiliser la violence contre les agents de contrôle pour la faire cesser. 20 ans après la situation a-t-elle changé ? Pas du tout.

Comment ne pas faire le parallèle avec le mouvement des agriculteurs de janvier 2024 ? Comment ne pas faire le parallèle avec le sanglier éventré et pendu devant les locaux de l'inspection du Travail du Lot et Garonne à l'occasion d'une mobilisation organisée par la Coordination rurale. L'un des participants explicitant ouvertement devant la presse le parallèle avec le double assassinat de Saussignac.



Sanglier éventré et pendu, devant l'Inspection du Travail d'Agen, par la FNSEA, 25 01 24

Comment ne pas faire le parallèle avec la ligne rouge tracée devant des exploitations au-delà desquelles « il ne répond plus de rien », d'après un représentant de la coordination rurale, par ailleurs Président de la chambre d'agriculture du département.

Et si demain, « on se permet » comme dit Claude Duviau, d'aller contrôler un esprit faible chez qui raisonnerait un peu trop fort la symbolique du sanglier pendu ou de la ligne rouge, alors que se passera-t-il ?

20 ans après, les mêmes qui ont fait de Saussignac le symbole politique du refus patronal de l'application des Lois so-

ciales dans l'entreprise s'autorisent aujourd'hui encore à convoquer cette mémoire pour menacer les agents de contrôle d'aujourd'hui... et toujours sous le regard bienveillant de l'Etat qui ne soutient pas ses agents.

Les Ministres ensuite. Dans le double assassinat, la Direction des Relations du Travail d'alors (notre hiérarchie) a brillé par son absence et les Ministres par leur indécence. Alors que les Ministres sont administrativement les chefs des administrations donc en charge de défendre la légitimité de l'intervention des corps de contrôle, pour ce qui concerne le contrôle des entreprises, les Ministres privilégient avant tout leur positionnement politique libéral de soutien et de défense des employeurs.

Quatre ministres se sont déplacés aux funérailles mais leurs déclarations n'ont été qu'une succession de phrases lamentables atténuant le double assassinat pour mieux rebondir sur la crise du monde agricole et être plus agréable aux oreilles patronales. Ces phrases, elles ont été prononcées par Borloo, Ministre du Travail, Gérard Larcher, Ministre délégué aux Relations du Travail, Raffarin, Premier Ministre de l'époque. L'indécence de leurs déclarations successives est contenue en synthèse de la déclaration d'Hervé Gaymard, Ministre de l'agriculture d'alors :

« A la suite du décès des deux inspecteurs du travail, en Dordogne ». Le ministre y fait part « de [s]a très vive émotion au sujet du drame qui vient de se dérouler en Dordogne », il adresse tous ses sentiments de compassion et de peine aux proches et aux familles des victimes, et poursuit : « Confronté à des difficultés extrêmes, le monde agricole et rural réunit des acteurs divers, qui partagent un même amour de leur métier. ».

La voilà la 2ème couche de violence ! Le mal était fait, le choix aussi !

Cette année, quelle a été la réaction de Catherine Vautrin, Ministre du Travail, au sanglier éventré, à la ligne rouge et à la multiplication des menaces diverses et variées contre les agents de contrôle ? Aucune. Silence totale. Il lui a été demandé de toutes les manières possibles une condamnation publique de ces menaces et violences. Mais non, hier comme aujourd'hui, les Ministres ne veulent pas se mettre à dos les patrons et pour cette raison refuse de soutenir notre action de contrôle. Ou encore Gérald Darmanin questionné sur l'attentat sur les locaux de la DREAL, l'incendie de la MSA, quelle a été la réponse de Gérald Darmanin sur le plateau de TF1 ? : « Est-ce que les agriculteurs s'en prennent aux policiers et aux gendarmes ? Est-ce qu'ils s'en prennent aux bâtiments publics ? Est-ce qu'ils mettent le feu aux bâtiments publics ? Ce n'est pas le cas ». Du pur déni où l'on comprend bien que l'intégrité physique et l'importance des administrations de contrôle des entreprises passent bien après celle des policiers, le soin de ne pas fâcher le patronat agricole.

On pourrait citer enfin Gabriel Attal, Premier Ministre qui, alors que les administrations étaient attaquées, a repris la balle au bon du mouvement des agriculteurs pour dénoncer une « administration perçue comme tatillonne, trop tatillonne » et qui avait annoncé sa volonté de « bureaucratiser notre pays ».

Les Ministres, hier comme aujourd'hui refusent de reconnaître publiquement la légitimité de l'intervention de l'Etat dans l'entreprise et de soutenir publiquement les agents de contrôle. C'est lâche et scandaleux de se défaire de cette manière de ses responsabilités. Scandaleux parce que les

agents de contrôle s'efforcent de faire appliquer des Lois qu'ils n'ont pas votées mais que la représentation nationale a voté.

Quand on se souvient de tout cela, on comprend mieux le sentiment exacerbé des collègues d'alors par le choc du double assassinat. On comprend mieux pourquoi dès le début, ils s'étaient révoltés contre ce double assassinat qui intervenait dans des conditions qui n'étaient plus supportables. Car pour les collègues d'alors, il apparaît clairement que le double assassinat n'est intervenu que parce qu'un contexte l'a permis, un contexte politique de dé-légitimation de notre action, de réduction de nos moyens, un contexte marqué globalement par l'absence de soutien à l'inspection du Travail. Rappelons la déclaration lue par les organisations syndicales aux Ministres présents lors des obsèques :

« Messieurs les Ministres, la mort dramatique de Sylvie TREMOUILLE et de Daniel BUFFIERE et l'émotion qu'elle suscite vous amènent à nous prodiguer des bonnes paroles, mais ce que nous voulons ce sont des actes, des actes forts et sans ambiguïté.

· **La condamnation sans concession des organisations professionnelles patronales qui par leurs attaques continues incitent au non-respect de la loi et des fonctionnaires chargés de son application.**

· **Un arrêt de la remise en cause permanente du caractère protecteur du droit du travail pour les salariés**

· **Un soutien sans faille des fonctionnaires, et particulièrement des agents de contrôle, par tous les moyens juridiques et politiques.**

· **Une refonte profonde de l'organisation et un renforcement très important des moyens de l'inspection du travail, à la hauteur des problèmes sociaux et des valeurs fondamentales dont ce corps de contrôle doit veiller au respect.**

Nous nous battons, Messieurs les ministres, pour que le contexte politique et social qui ont permis l'assassinat de nos collègues ne puissent plus exister, nous le devons à la mémoire de Sylvie TREMOUILLE et de Daniel BUFFIERE. »
Que dire de plus aujourd'hui ? »

Ce 2 septembre 2024, un représentant de Solidaires Finances Publiques 54 a lu le texte suivant au nom de l'intersyndicale CFDT, Solidaires, FO et CGT de la DDFIP 54

Il y a moins de deux ans, c'était un agent des Finances Publiques qui était tué dans l'exercice de ses missions

Le 21 novembre 2022, un de nos collègues a été tué dans l'exercice de ses missions de contrôleur fiscal. Âgé de 43 ans, Ludovic Montuelle a été tué de plusieurs coups de couteau par un brocanteur alors qu'il était venu effectuer un contrôle. Sa collègue qui l'accompagnait a été blessée et séquestrée. Au travers de ce drame c'est le collectif de la DGFIP qui a été meurtri et endeuillé.

C'est l'ensemble des missions liées aux procédures de contrôle, de recouvrement et de contentieux qui ont été

touchées. Missions qui ont pourtant pour objet de faire respecter la loi fiscale, de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales qui s'exercent dans un climat où le consentement à l'impôt se délite et où les discours politiques jettent parfois la défiance sur nos collègues.

Lors d'une audience avec les OS représentatives, le 23 novembre 2022, Gabriel ATTAL, notre Ministre de l'époque a (roulement de tambour) ... rappelé la possibilité de recourir à la plateforme d'écoute et de soutien téléphonique de la DGFIP. Quel soutien !

Les OS avaient profité de cette audience pour évoquer le climat social dégradé et notamment avait fait référence à l'importance du discours politique et la résonance particulière de ce dernier sur l'ensemble de la population.

Nos organisations ont rappelé que les propos anti-fonctionnaires et anti-agents de la DGFIP ne sont pas dignes de nos responsables politiques et portent atteinte à notre statut et au bon exercice de nos missions amenant alors à des comportements et des expressions inacceptables et odieuses.

Depuis la situation a peu évolué, les contrôles se font de moins en moins sur place et se font prioritairement dans les locaux de l'administration. Mais les suppressions d'emploi continuent, les discours antifonctionnaires aussi.

Le 12 mars 2024 Emmanuel Macron s'est ainsi adressé aux hauts fonctionnaires. Un discours révélateur de sa volonté de détruire la Fonction Publique en intimant le devoir d'accélérer et d'exécuter les réformes pour obtenir des résultats.

Ce discours autoritaire reflète, sans surprise, la totale adhésion du président aux dogmes ultras libéraux qui s'appuient sur une vision étriquée du Service Public.

Ces propos font écho à ce qu'a déclaré son 1^{er} ministre au moment de la crise agricole : que les maux de cette crise seraient liés à une administration trop lourde, des normes trop contraignantes et des contrôles entravant l'activité économique.

Bref, si tout va mal dans notre société, les seules responsables seraient, selon Emmanuel Macron, les administrations : trop rigides, trop complexes, trop intrusives.

Pour les OS de la DGFIP ce discours n'est en rien surprenant. Il fait écho au discours du même président qui, devant un panel de chefs d'entreprise en 2017, affirmait que les agentes et agents des finances

publiques exerçant leur mission de contrôle fiscal appliquent aux acteurs économiques des « douilles » sans fondement.

Merci aux syndicats du Ministère du travail de nous avoir donné la parole.

Sans changement radical de politique, d'autres drames de Saussignac ou de Bullecourt adviendront. D'où l'importance de nos mobilisations.

LE FAÏT DU PRINCE

Il était une fois un prince qui régissait tout de main de maître en son palais.

Tout devait passer par lui, rien ne pouvait se décider sans lui...

Il était le grand compteur des heures et du temps de ses gens.

A tel point que même le meilleur d'entre eux ne pouvait user de son temps à son gré sans qu'il en soit averti et qu'il ne l'ait dûment autorisé.

Dans l'intérêt de son palais, le prince avait en effet décrété qu'il n'y aurait pas de télétravail durant certaines périodes.

Pensant malgré tout être en droit d'en bénéficier puisque connaissant parfaitement son métier et que cela était accordé en d'autres lieux sans restriction, un de ses sujets en fit la triste expérience.

Le prince le lui refusa et lui fit part de son mécontentement de fort vilaines façons, ignorant jusqu'à sa présence et parfois son prénom.

On pourrait en rire si les conséquences de tels agissements n'avaient pas de sérieuses répercussions sur un état de santé ou des conditions de travail.

Peut-être le Prince ne faisait-il que reproduire le comportement de tous ses pairs qui, comme certains décorateurs d'intérieur et colleurs de gommettes, se taillent déjà une belle célébrité.

RÉSEAUX SOCIAUX : ATTENTION ! OÙ S'ARRÊTE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

Lorsque vous êtes agent public (fonctionnaire ou contractuel), vous êtes soumis aux **devoirs de réserve et de neutralité**, à une **obligation de discrétion professionnelle** et, dans certains cas, vous pouvez être tenu au **secret professionnel**.

C'est bien beau mais en quoi cela consiste exactement ?

- **Le devoir de réserve** désigne l'obligation faite à tout agent public de faire preuve de réserve et de retenue dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles. Cette obligation ne remet pas en cause vos droits élémentaires de citoyen en matière de liberté d'opinion et liberté d'expression. Votre devoir de réserve ne concerne donc pas vos opinions mais leur mode d'expression et cela s'applique pendant et en dehors de votre temps de travail.

Vous devez en toutes circonstances éviter les comportements pouvant porter atteinte à l'image du Service Public.

Alors faites attention, lorsque vous vous exprimez sur les réseaux sociaux, dans un journal local ou national, aux formes d'expression utilisées (l'emploi de termes injurieux ou outranciers est à proscrire).

C'est à votre autorité hiérarchique de déterminer si vous avez manqué à votre devoir de réserve.

Le non-respect de l'obligation de réserve peut justifier qu'une procédure disciplinaire soit engagée à votre encontre.

Attention, vous restez soumis au devoir de réserve pendant vos périodes d'inactivité dans la fonction publique, donc pendant les périodes de mise en disponibilité, de congés non rémunérés ou de suspension de fonctions.

- **L'obligation de neutralité** : les agents publics bénéficient de la liberté de conscience, comme tout citoyen.

Vous êtes donc libre d'appartenir ou de ne pas appartenir à une religion et donc d'exercer une pratique religieuse à titre privé en vertu de la liberté d'opinion.

En contrepartie, **vous devez respecter une obligation de neutralité en application de laquelle vous ne devez pas**, dans l'exercice de vos fonctions, **manifester vos convictions** qu'elles soient religieuses, philosophiques ou politiques à l'égard des usagers et/ou de vos collègues **ou faire prévaloir vos préférences pour telle ou telle religion**.

Vous devez donc traiter toutes les personnes de façon égale et respecter leur liberté de conscience et leur dignité.

- **L'obligation de discrétion professionnelle** désigne l'obligation faite à tout agent public de ne pas divulguer des informations concernant l'activité, les missions et le fonctionnement de son administration. Cela vaut pour les informations, missions ou fonctionnement de son service.

Cette obligation ne peut être levée que par décision de votre autorité hiérarchique.

Vous ne devez donc pas prendre l'initiative de transmettre à des tiers des faits, informations ou documents qui de par leur nature ou leur provenance sont réputés « non communicables ».

Cette obligation s'applique aussi bien à l'égard des usagers que de vos collègues qui n'ont pas, du fait de leurs fonctions, à connaître les informations en cause.

Le non-respect de l'obligation de discrétion professionnelle peut justifier qu'une procédure disciplinaire soit engagée à votre encontre.

- **L'obligation de secret professionnel** impose à l'agent public (fonctionnaire ou contractuel) de ne pas divulguer les informations personnelles concernant des usagers (santé, comportement, situation familiale, etc...) dont il a connaissance dans le cadre de ses fonctions.

Elle vise donc à protéger les intérêts matériels et moraux des particuliers.

Cette obligation ne peut être levée que si l'usager concerné par l'information l'autorise mais également dans quelques cas particulièrement encadrés : préservation de l'ordre public et bon déroulement de procédures de justice.

Le secret professionnel n'empêche pas la communication d'informations par d'autres administrations à l'administration fiscale ou de documents au Défenseur des droits.

Attention : la révélation de secrets professionnels en dehors des cas autorisés peut être punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

En résumé, vous avez toutes et tous, à un moment de votre carrière, été sensibilisé aux règles de déontologie en vigueur au sein de la DGFIP. Pour les plus jeunes ou les lauréats aux concours nécessitant une scolarité, une mise en garde au sujet de l'utilisation des réseaux sociaux a été effectuée.

Donc, nul n'est besoin de vous rappeler qu'il vous faut être extrêmement prudent lorsque vous intervenez sur les réseaux sociaux.

Car la DGFIP veille... Vous aurez beau vous cacher derrière des pseudonymes, elle enquête et lorsqu'elle vous identifie, c'est la sanction assurée (allant du simple avertissement à la mise à la retraite d'office ou à la révocation),

surtout, si vous avez mentionné dans un de vos profils être fonctionnaire et/ou appartenir à l'administration fiscale.

Comme quoi, certaines applications informatiques peuvent être performantes lorsqu'on s'en donne les moyens.

LES JEUX DE STANISLAS

LA DEVINETTE DE STANISLAS

LISTE D'APTITUDE

Un chef de service reçoit un agent lors de l'entretien d'évaluation. Il se laisse quelque peu aller à des confidences et lui tient ces propos : "Cette année, je vous ai poussé à fond et grâce à moi, je vous ai permis de doubler le deuxième sur la liste d'aptitude, j'ai appris que la direction impose deux autres personnes qui passent donc devant vous, mais sachant qu'il y a trois promotions, vous pouvez donc me remercier".

Que doit en penser le représentant de Solidaires Finances Publiques à qui l'agent relate cet entretien?

Réponse : Outre le peu de promotions, le fait que mettre les agents en concurrence n'est pas acceptable, le représentant syndical doit rétablir la vérité et informer l'agent qu'il se trouve dans la liste des "à revoir".

En effet, en dépassant le deuxième, il se place en deuxième position et non en première. Ainsi, lorsque les deux autres passent devant, il se retrouve seulement en quatrième position.
